
Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau SAGE Val Dhuy Loiret



Jeudi 15 décembre 2022 à 14h00
Mairie de Vienne-en-Val

Rappel de l'ordre du jour :

1. Présentation des actions « milieux aquatiques » menées par le Syndicat Mixte du Bassin du Loiret (SMBL) dans le cadre du contrat territorial 2016-2020 et programmation envisagée pour le prochain contrat.
2. Visite de différents sites ayant fait l'objet de travaux de restauration.

M. Misseri introduit la réunion en présentant les excuses de M. Schlesinger.

1. Présentation des actions « milieux aquatiques » menées par le Syndicat Mixte du Bassin du Loiret (SMBL) dans le cadre du contrat territorial 2016-2020 et programmation envisagée pour le prochain contrat

La présentation commence par la description du territoire du contrat territorial et du fonctionnement du Syndicat Mixte du Bassin du Loiret (SMBL). Il est ensuite rappelé que l'objectif du Contrat territorial est d'atteindre le bon état des masses d'eau imposé par la Directive Cadre sur l'eau (DCE). Les principaux travaux conduits par le SMBL au cours du contrat 2016-2020 sont ensuite présentés (démantèlement d'ouvrages, restauration du cours d'eau, gestion de l'hydrocotyle, entretien et restauration de la ripisylve, ...). La deuxième partie de la présentation est consacrée aux principales actions envisagées pour le prochain contrat territorial :

- Remise du Dhuy dans son lit d'origine. Action menée en partenariat avec le CEN sur la commune de Guilly ;
- Reméandrage et reconnexion d'une zone humide sur la commune de Vienne-en-Val ;
- Renaturation du Massy sur les communes de Neuvy-en-Sullias et Guilly ;
- Etude de faisabilité suivie de travaux pour l'aménagement de l'ouvrage de Saint-Santin sur le Loiret afin de faciliter la circulation de l'anguille ;
- Animation technique et règlementaire auprès des propriétaires d'étangs ;
- Etude sur le transport sédimentaire sur le Loiret domanial ;
- Restauration d'une mare à Mareau-aux-prés.

M. Lancrenon rappelle le rôle de l'ASRL en tant que gestionnaire du Loiret non domanial et la mutualisation des moyens techniques et humains mise en place avec le SMBL pour les travaux d'entretien sur le bassin du Loiret.

M. Misseri ajoute que certaines actions non réalisées au cours du contrat 2016-2020 ont été exécutées depuis par le SMBL.

Mme Choucard rappelle que le Contrat territorial est un outil financier de l'Agence de l'eau qui permet de construire, avec l'ensemble des acteurs du territoire, une programmation répondant aux exigences de la DCE et aux problématiques du territoire pour la restauration

des cours d'eau. Les actions de restauration inscrites dans un Contrat territorial peuvent ainsi bénéficier de 80% de financement public, 20% restant à la charge du maître d'ouvrage.

M. Lancrenon s'interroge sur la non prise en compte dans la prochaine programmation de l'installation d'instruments de mesure sur les bassins du Loiret demandée par l'ASRL pour disposer de données sur les niveaux d'eau, données qui seraient accessibles à tous.

Mme Choucard souligne que l'AELB peut financer le suivi de débits sur des stations définies pour établir le bilan hydrologique d'un cours d'eau par exemple. Dans le cas présent, il s'agit d'obtenir des données pour améliorer la gestion des ouvrages sur le Loiret pour prévenir les inondations. Ce n'est plus le volet « Gestion des milieux aquatiques » de la compétence GEMAPI qui est concerné mais le volet « prévention des inondations » qui n'est pas du ressort du Contrat territorial mais plutôt du PAPI (Programme d'actions de prévention des Inondations). Pour être inscrit dans le contrat ce suivi doit s'opérer dans un cadre plus large d'acquisition de connaissances sur l'hydrologie de l'ensemble du bassin versant. Une réflexion pourrait éventuellement être menée dans ce sens.

2. Visites de site

Les sites proposés à la visite sont les suivants :

- Développement de l'Hydrocotyle fausse renoncule – Vienne-en-Val (station d'épuration)
- Travaux de renaturation du Dhuy suite à l'effacement du clapet du Moulin du Bruel - Sandillon

Jean-Pierre MISSERI
Vice-président de la CLE
du SAGE Val Dhuy Loiret

MEMBRES DE LA CLE PRESENTS**COLLEGE DES ELUS**

Syndicat Mixte du Bassin du Loiret	M. Jean-Pierre MISSERI, vice-président de la CLE
Communauté de Communes des Loges	Mme Anne ROUMEGAS-PORCHE
Ville de Saint-Cyr en Val	M. Alain MARSEILLE
Ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	M. Pascal DELAUGERE
Ville de Férolles	M. Pierre-Edmond LELIEVRE
Ville de Marcilly-en-Villette	M. Jacques ROBERT

COLLEGE DES USAGERS

Association Syndicale Rivière du Loiret	M. Claude LANCRENON
Association Loiret Nature Environnement	M. Damien HEMERAY
Association Loiret Nature Environnement	M. Didier PAPET
Comité Départemental de Canoë-Kayak	M. Sébastien BORK
Comité Départemental d'Aviron	M. Gilles LOMBARD
Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale du Loiret	M. Xavier JACOB
Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Antoine VERSEIL
Associations Foncières Rurales	M. Claude-Loïc LAMBERT

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ÉTAT

DDT	Mme Isaline BARD
Agence de l'eau Loire Bretagne	Mme Pauline CHOUCARD

MEMBRES DE LA CLE EXCUSES/ABSENTS**COLLEGE DES ELUS**

Conseil Régional Centre Val de Loire	Mme Karin FISCHER
Conseil Départemental du Loiret	Mme Isabelle LANSON
Conseil Départemental du Loiret	M. Christian BRAUX
Etablissement public Loire	M. Gérard MALBO
Orléans Métropole	M. Jean-Paul IMBAULT
Orléans Métropole	M. Matthieu SCHLESINGER, président de la CLE
Orléans Métropole	M. Christian FROMENTIN
Orléans Métropole	Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY
Orléans Métropole	Mme Sandrine LEROUGE
Communauté de Communes des Loges	M. Luc DELPLANQUE
Communauté de Communes des Loges	M. Jean-Luc BRINON
Communauté de Communes Val de Sully	M. Hubert FOURNIER
Ville d'Olivet	M. Michel LECLERCQ, vice-président de la CLE
Ville d'Orléans	M. Romain ROY
Ville de Saint-Denis-en-Val	M. Gérard BOUDON
Ville de Saint-Jean-le-Blanc	M. Olivier SILBERBERG
Ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	M. Raphaël RAMETTE, vice-président de la CLE
Ville de Sandillon	M. Marcel POIGNARD
Ville de Darvoy	M. SALERNO
Ville de Tigy	M. Thierry POMMIER

Ville de Guilly	Mme Nicole BRAGUE
Ville de Mareau-aux-Prés	Mme Michèle DOLLEANS

COLLEGE DES USAGERS

Chambre d'agriculture du Loiret	M. Alexandre NIOCHE
Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret	
UFC « Que Choisir » - Orléans	M. Pierre BRUN
Association Le Sandre Orléanais	

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ÉTAT

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Unité Territoriale du Loiret de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
Agence Régionale de la Santé
Office français pour la biodiversité

PERSONNES PRESENTES POUR UN APPUI TECHNIQUE

Ville de Saint-Cyr-en-Val	Thierry POUGET (élu)
M. Charles D'ORMESSON	PPR45
Chambre d'agriculture du Loiret	Rachel L'HELGOUALC'H
Association Syndicale Rivière Loiret	Hugo LEPETIT
Animatrice CLE – EP Loire	Sophie DERUYVER